



LE SNUipp-FSU MAYOTTE TOUJOURS MOBILISE ET DETERMINE AVEC LES COLLEGUES DU 1^{ER} DEGRE

Le SNUipp-FSU Mayotte a été reçu par le Recteur le lundi 10 février. Il a demandé l'abandon de la réforme des retraites et alerté sur les points suivants :

1. Prélèvement sur l'indexation
 - Les enseignants du 1^{er} degré ne doivent subir aucune baisse du pouvoir d'achat ;
 - Augmentation du taux d'indexation des salaires.
2. Bonification outre-mer
 - Maintien ou, à défaut, mise en place d'un dispositif compensatoire.
3. Contractuels du premier degré et AESH
 - Ils ne devront plus cotiser à la CSSM.
4. Retraite des anciens fonctionnaires de la CDM, le Recteur est favorable à :
 - Prendre la totalité de la carrière pour le calcul des droits à pension ;
 - Le SNUipp-FSU Mayotte a demandé une étude au cas par cas et que la pension la plus favorable soit retenue.
5. Reprise en compte de l'AGS des anciens instituteurs de la CDM :
 - Accélération de carrière pour tous afin de gommer la non-prise en compte de l'AGS ;
 - Le quota prévu pour le passage à la Hors Classe doit augmenter ;
 - Aucun PE ne doit partir à la retraite à l'échelon inférieur à 9.
6. Situation des IFPERM
 - Respect des engagements de janvier 2017 : extinction du corps des IFPERM en 2022 ;
 - Plan d'intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude et concours.
7. Le Recteur est favorable à l'augmentation temps de travail des AESH [actuellement 60%].

Maintenons la pression et manifestons notre détermination
TOUS EN GREVE ET EN ACTION LE 20 FEVRIER